

# L'efficacité énergétique, sa contribution à la sécurité énergétique et le cadre 2030 pour les politiques énergétique et climatique

Ce mois-ci, le Conseil européen devrait prendre une décision finale sur le nouveau cadre de la politique climatique et énergétique, lors de sa réunion des 23-24 Octobre prochains. Sur la table repose le nouvel objectif de 30% sur l'efficacité énergétique en 2030 - proposé par l'UE dans sa [Communication sur l'efficacité énergétique](#).

La Communication évalue les progrès réalisés par l'UE dans ses objectifs d'efficacité énergétique de 20% pour 2020 et analyse comment l'efficacité énergétique peut renforcer la compétitivité et la sécurité d'approvisionnement dans l'Union européenne à l'avenir.

Suite aux mesures en place, l'UE est sur la bonne voie pour réaliser des économies d'énergie de 18 à 19% d'ici 2020 - mais la législation existante doit être appliquée dans tous les États membres afin d'atteindre l'objectif d'efficacité énergétique de 20% d'ici 2020.

Certains développements récents, comme la crise en Ukraine, constituent un rappel brutal de la situation vulnérable de l'UE par rapport à sa sécurité énergétique et à l'approvisionnement de gaz en particulier.

[La stratégie européenne de sécurité énergétique](#) s'appuie sur l'efficacité énergétique en tant que moyen d'améliorer la sécurité d'approvisionnement de l'Union –1% d'économie d'énergie équivalant à une réduction des importations de gaz de 2,6%.

Nous savons que, afin d'augmenter les investissements dans l'efficacité énergétique:

- Les avantages liés à la rénovation des bâtiments pour obtenir une meilleure efficacité énergétique doivent être d'avantages promus, comme les bénéfices pour les économies locales, la diminution des charges pour les habitants, les bénéfices pour la santé, une meilleure qualité de l'air intérieur, la réduction des émissions de CO2 et une sécurité énergétique accrue.
- Les normes pour l'obtention des certificats de performance énergétique et les réglementations visant la performance énergétique des bâtiments doivent être renforcées.
- L'élaboration des normes pour chaque aspect du processus relatif aux investissements dans l'efficacité énergétique, tels que les contrats juridiques, les procédures d'approvisionnement, le métrage, la vérification, le compte-rendu et les assurances - contribuera à la croissance du marché et à la diminution des coûts de financement et de transaction.
- L'utilisation de fonds structurels et d'investissement de l'UE (Fonds ESI) ainsi que les bénéfices obtenus du système communautaire d'échange de quotas d'émission via des partenariats public-privé stimulera les investissements et aidera à accélérer les engagements dans le secteur privé.

Dans le budget de l'UE pour la période 2014-2020, l'engagement sur des mesures d'efficacité énergétique a augmenté de façon significative. Un minimum de 38 milliards

d'euros sera disponible pour des investissements dans l'économie à faibles émissions de carbone, sous l'égide des fonds structurels et d'investissement européens 2014-2020. Cette somme pourrait se multiplier avec des co-financements nationaux et régionaux et l'attrait de capitaux privés. L'utilisation d'instruments financiers dans les Fonds ESI pour la période 2014-2020 est fortement encouragée, par exemple au travers des prêts à la rénovation<sup>1</sup>.

Des synergies existent également avec Horizon 2020, le programme cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation, où environ 1 milliard d'euros seront consacrés à l'efficacité énergétique pour la période 2014-2020.

Dans ce contexte, H2020 inclut l'assistance au développement de projets (PDA) afin d'aider les porteurs d'initiatives à développer une ligne crédible de solutions de financement innovatrices et de projets bancables pour l'efficacité énergétique dans l'UE. Bien que les facilités PDA ne financent pas directement des investissements, elles se sont avérées être des outils très efficaces pour combler le fossé entre les plans et les investissements réels.

Les activités typiques financées dans le cadre PDA couvrent les études de faisabilité, la mobilisation des parties prenantes, l'ingénierie financière, les plans d'affaires, des spécifications techniques ou des procédures d'approvisionnement des marchés. Les facilités PDA incluent par exemple le mécanisme ELENA, mis en œuvre par la Banque européenne d'investissement.

148 millions d'euros ont été alloués pour l'assistance au développement de projets<sup>2</sup>. Jusqu'à présent, 81,2 millions d'euros ont été déboursés pour 56 projets, conduisant à des investissements attendus d'une valeur de 4,032 milliards d'euros.

Fondé en 2011, le [Fonds européen pour l'efficacité énergétique](#) (FEEE) démontre comment des projets d'énergie durable peuvent être avantageusement financés en utilisant des solutions de financement innovantes. Le FEEE a progressivement mis en place une solide feuille de route des investissements (bénéfice net enregistré en 2013<sup>3</sup>) et va maintenant rechercher activement des investisseurs de premier rang supplémentaires pour tirer davantage parti de la contribution de l'UE.

---

<sup>1</sup> Le prêt de rénovation vise à combiner fonds publics et privés pour financer les investissements dans l'efficacité énergétique (ou énergies renouvelables). La contribution du programme pour développer cet instrument est généralement de 5 à 30 millions d'euros. Le prêt de rénovation peut fournir l'accès au financement à des conditions préférentielles allant jusqu'à une durée de 20 ans.

<sup>2</sup> Mis en place par le programme ELENA (au travers la BEI, KfW, BERD, BCE) et la branche 'Mobilisation des investissements énergétiques locaux' du programme IEE (via EACI/EASME). Les subventions sont dirigées vers les autorités publiques pour le développement d'investissements dans le secteur de l'énergie durable, avec une efficacité minimale (Subvention UE et investissement global) de 1 :20 et 1 :15 respectivement.

<sup>3</sup> Vous pouvez consulter le rapport annuel pour plus d'information:

[http://www.eeef.eu/tl\\_files/downloads/Annual\\_Reports/EEEF\\_Annual\\_Report\\_2013.pdf](http://www.eeef.eu/tl_files/downloads/Annual_Reports/EEEF_Annual_Report_2013.pdf)

La directive sur l'efficacité énergétique recommande aux Etats membres de mettre en place des mécanismes de financement en matière d'efficacité énergétique. Pour les nombreux fonds d'investissement nationaux et régionaux pour l'énergie durable qui émergent au sein de l'UE, le FEEE peut être considéré comme un modèle à suivre. Celui-ci utilise toute une série de financements innovants permettant aux autorités publiques de mener à bien leurs projets d'énergie durable, accélérant ainsi la transition de l'Europe vers une société à faible émissions de carbone.



Paul Hodson, Chef de l'Unité de l'efficacité énergétique, DG Énergie, Commission européenne